

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

DECRET N° 77-176 du 27 Juillet 1977

portant nomination du Camarade BELLO Tadjou en
qualité de Syndic de la Société des Fibres
Textiles (S O F I T E X).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret n° 75-229 du 18 Septembre 1975 portant attributions et réorganisation du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
VU le décret n° 71-133/CP/MEP du 7 Juillet 1971 portant approbation des Statuts de la Société des Fibres Textiles (SOFITEX) ;
VU la décision du Conseil des Ministres en sa séance du 28 Janvier 1976 ;
VU l'Ordonnance n° 77-24 du 4 Juin 1977 portant dissolution de la Société des Fibres Textiles (SOFITEX) ;
VU le décret n° 77-133 du 4 Juin 1977 fixant les modalités de liquidation de la Société des Fibres Textiles (SOFITEX) ;
Sur Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Juillet 1977,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade BELLO Tadjou est nommé Syndic de la Société des Fibres Textiles (S O F I T E X).

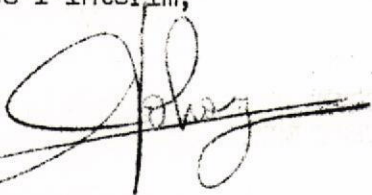
Article 2.- Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 27 Juillet 1977
Pour le Président de la République,
Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat
chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

Pr. Le Ministre des Finances Absent,
Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, chargé
de l'Intérieur, de la Sécurité et
de l'Orientation Nationale
Chargé de l'Intérim,



MARTIN DOHOU AZONHIHO

Pour le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative absent, le
Ministre de la Jeunesse, de la Culture
Populaire et des Sports, chargé de
l'intérim,



François KOUYAMI
Ministre Intérimaire

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 MDRAC et ses services 10 MF 5 Autres Ministères 13
Intéressé 1 SGG 4 SPD 2 DPE -DGAJL-INSAE 6 IGE-DCCT-ONEPI-Gde. Chanc. 4 DB-DCF-Solde
3 BN 2 Trésor 4 DI 4 JORPB 1 Chambre de Commerce 2 FASJEP 2 UNB 2 SOFITEX 4